

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **13** Conseillers votants : **14**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BLANC René ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel ; MONACI Marc ; VAUSSENAT Bertrand ; ARRIBERT Denise ; POILBLANC Alexandra ; REVOL Sébastien.

Absent : VAN HUFFELEN Yolande a donné pouvoir à BLANC Monique

Secrétaire de Séance : Monique BLANC

Avant d'ouvrir cette séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Trèbes et Carcassonne.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 14 FEVRIER 2018

Adopté (Abstentions : Alexandra POILBLANC et Sébastien REVOL, absents lors de cette séance.

FINANCES COMMUNALES

Monsieur Gilles COUILLER, comptable présente une analyse financière et fiscale de 2013-2017.

Budget Principal

- **Approbation Compte Administratif 2017**

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 115 911.60 €
Recettes	1 575 768.93 €
Excédent de clôture	459 857.33 €

Section d'investissement :

Dépenses	429 479.54 €
Recettes	627 183.07 €
Excédent de clôture	197 703.53 €

Monsieur le Maire quitte la salle, et Madame BLANC prend la présidence et fait voter le compte administratif. Adopté à l'unanimité.

- **Approbation Compte de Gestion 2017 du comptable** : Adopté à l'unanimité.
- **Affectation résultats 2017** : Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 459 857.33 € en section de fonctionnement au Budget 2018. Adopté à l'unanimité.

- **Vote Budget 2018**

Section de fonctionnement :

Dépenses/Recettes	1 548 932.00 €
-------------------	----------------

Section d'investissement :

Dépenses/Recettes	1 324 526.00 €
-------------------	----------------

Les investissements prévus sont principalement, l'aménagement de la cantine scolaire dans les locaux scolaires existants ; achèvement de l'aménagement du jardin de ville ; la numérotation des habitations et des voies ; les travaux d'eaux pluviales aux Bernards-Plaine et Grosse Pierre ; les travaux de voirie ; l'agrandissement du bâtiment de l'office de tourisme ; les travaux de réfection des trottoirs et l'accessibilité des commerces – avenue de la Terrasse-Pl. Hôtel de Ville ; les travaux des sanitaires PMR de la salle des fêtes-mairie ; l'aménagement des bureaux du secrétariat de mairie ; les travaux de VRD pour la construction de la nouvelle gendarmerie... Adopté à l'unanimité.

Marc MONACI demande pour les travaux d'accessibilité des commerces, comment est définie la participation financière individuelle des commerces ? – Réflexion et choix à faire pour tous les commerces de La Chapelle, égalité pour tous.

Réflexion en cours, réglementation et financement. Dossier à suivre prochainement...

Budget Annexe 1 – ZONE ARTISANALE LES BRUYERES

- **Approbation Compte Administratif 2017**

Section de fonctionnement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	5 321.67 €
Excédent de clôture	5 321.67 €

Section d'investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Excédent de clôture	0.00 €

Monsieur le Maire quitte la salle, et Madame BLANC prend la présidence et fait voter le compte administratif. Adopté à l'unanimité.

- **Approbation Compte de Gestion 2017 du comptable :** Adopté à l'unanimité.

- **Vote Budget 2018**

Section de fonctionnement :

Dépenses/Recettes	5 321.67 €
-------------------	------------

Adopté à l'unanimité. Ce budget sera clôturé d'ici la fin de l'année.

Budget Annexe 2 – LOTISSEMENT COMMUNAL LES BRUYERES

- **Approbation Compte Administratif 2017**

Section de fonctionnement :

Dépenses	7 699.83 €
Recettes	20 777.52 €
Excédent de clôture	13 077.69 €

Section d'investissement :

Dépenses	7 120.03 €
Recettes	7 120.03 €
Excédent de clôture	0.00 €

Monsieur le Maire quitte la salle, et Madame BLANC prend la présidence et fait voter le compte administratif. Adopté à l'unanimité.

- **Approbation Compte de Gestion 2017 du comptable** : Adopté à l'unanimité.

- **Vote Budget 2018**

Section de fonctionnement :

Dépenses/Recettes	99 077.69 €
-------------------	-------------

Adopté à l'unanimité. Il reste deux lots à vendre.

PROGRAMMES FORESTIERS 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux ci-dessus :

- Travaux de maintenance :	3 617.00 € HT
- Travaux d'infrastructures :	1 171.00 € HT
- Travaux d'exploitation :	9 797.00 € HT
	Total : 14 585.00 € HT

- **Vente de bois :**

- Vente parcelle 37 – jardinage – contrat BF (printemps)
- Vente parcelle 24 – jardinage – vente en bloc (printemps)
- Vente chablis divers – contrat BF (automne)

Adopté à l'unanimité.

TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit – taux identiques à ceux de 2017 :

- Taxe d'Habitation :	9.34%
- Taxe Foncière Bâtie :	16.92%
- Taxe Foncière Non Bâtie :	53.47%

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Vente locaux commerciaux appartenant à Monsieur Daniel MONACI – avenue des Grands Goulets (parcelle AH215)
- Vente terrain appartenant à la SAS BLANC – ZA les Bruyères (parcelle AC434 de 4710m²)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

AMÉNAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Marché public supplémentaire : lot 10 – sols souples

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un acte d'engagement ainsi que les avenants avec la SARL VERNIS SOLS pour un montant de 7 975 € Euros HT.

PROJET CONSTRUCTION GENDARMERIE – LES ARBUSSIERS

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion de calage qui a eu lieu le 28 février dernier entre Drôme Aménagement Habitat (DAH), la Mairie et la Gendarmerie Nationale.

La Gendarmerie est dans l'attente de la fiche définitive du programme et de sa validation. Drôme Aménagement Habitat a terminé la consultation de la maîtrise d'œuvre – choix de l'architecte d'ici ce printemps. Le permis de construire sera déposé dans l'été.

Dès décision de la validation des conditions financières par la Gendarmerie, la signature d'une convention d'engagement devra se faire entre D.A.H., la Mairie et la Gendarmerie.

Au titre du Contrat de Ruralité, la Commune va percevoir une aide de l'Etat de 50 000€ qu'elle investira sur le programme des travaux de VRD qui devront être traités entre D.A.H. et la Commune par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou mandatée.

Les travaux de construction pourraient être engagés fin 2019 – début 2020.

Il convient de prendre une délibération pour :

- 1- La vente d'une parcelle communale d'environ 2 300 m² au prix de 110 000 €uros.
Les frais de géomètre et notariés sont à la charge de DAH.
- 2- De verser une subvention de 50 000 €uros à DAH.

Adopté à l'unanimité.

PROJET DE TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET RUISSELLEMENT PROTECTION DES HAMEAUX DES BERNARDS ET DE GROSSE PIERRE

Monsieur le Maire présente l'étude préliminaire concernant les travaux de gestion des eaux pluviales de ruissellement nécessaires à la protection du hameau des Bernards et de Grosse Pierre sur la commune de La Chapelle en Vercors.

Ces travaux consistent essentiellement :

- A réparer le bassin d'écrêtage sis au droit de la voie d'accès à la zone artisanale les Bruyères depuis le RD518,
- A reprendre la canalisation des eaux pluviales dudit bassin principalement sous la RD518 vers l'exutoire naturel qui est le scialet sis quartier Préjullard, parcelle AC 317,
- De créer une canalisation de récupération des eaux pluviales de la zone artisanale les Bruyères.

La totalité du projet est estimé à 428 571.30 € HT qui se décompose comme suit :

- 1^{ère} tranche – réparation du bassin écrêtage existant : 19 900 € HT
- 2^{ème} tranche – canalisation des eaux pluviales hameau des Bernards-ZA les Bruyères : 296 476.30 €
- 3^{ème} tranche – canalisation des eaux pluviales de la ZA les Bruyères : 65 205 € HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre, des bureaux d'études : 46 990 € HT

Dans un premier temps et vu l'urgence des travaux, il convient de réaliser la première tranche des travaux pour un montant de 19 900 €uros HT – travaux à effectuer avant cet été. Les deux autres tranches seront effectuées ultérieurement dès le bouclage de ce dossier, sur le plan financier notamment (recherche financements).

Plan de financement prévisionnel :

Dépense :

▪ Montant HT :	19 900 € HT
	Soit 23 880 € TTC

Recettes :

▪ Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (25% de 19 900 € HT)	4 975 €
▪ Part communale (fond propre)	14 925 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018 auprès de l'Etat soit 4 975 €uros.

RÈGLEMENT DE TRAVAIL EN SANTÉ – SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Conformément à l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – CHSCT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement qui entrera en vigueur le 01/04/2018.

PISCINE MUNICIPALE

Conformément au règlement intérieur, la piscine sera ouverte du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre 2018 :

Création des postes suivants :

- 1 poste de MNS-BPJEPSANN – chef de bassin – temps complet – E8
- 1 poste de MNS-BPJEPSANN – temps complet – E8
- 1 poste de B.N.S.S.A. – temps complet – E6

- 1 poste de caissier (régisseur titulaire) – temps complet – E3
- 2 postes de caissiers (régisseurs mandataires) temps non-complet – E1

Adopté à l'unanimité.

Convention de concession leçon de natation :

Convention à passer avec le MNS .→33€/mois. - Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Rappel :

- Prochain Conseil Municipal le mercredi 18 avril à 19h30
- Attention changement date : Conseil Municipal le mercredi 16 mai au lieu du 23.
- Réunion publique : Numérotation postale du vendredi 4 mai à 20h30 à la salle des fêtes – Reportée
- Réunion publique : le vendredi 1^{er} juin à 20h30 à la salle des fêtes - Avenue de la terrasse : accessibilité commerces et sens de circulation
- Point sur l'organisation de la cérémonie des 70 ans

Tour de table :

Monique BLANC :

- Le service de la garderie périscolaire fermera sur l'horaire 11h30-12h30 à la rentrée 2018, vu le peu d'inscrits cette année (1 ou 0) et suite à la création de la nouvelle cantine dans l'enceinte de l'école accueillant les enfants à partir de 3 ans - Décision de la commission scolaire du 26-02-2018.
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement – mercredi matin. Un bilan sera réalisé au printemps avec la Maison de l'Aventure, la Communauté de communes Royans-Vercors et la Mairie.

Gérard ALLIER :

- Les travaux d'assainissement de l'avenue de Provence débuteront le 5 avril et se termineront le 8 juin – Travaux dirigés par le Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Vercors.

Bertrand VAUSSENAT :

- La C.C.R.V. a unifié les conditions et les tarifs de locations de salles et de matériels. Une note sera réalisée prochainement.
- Adhésion ANDES – Association Nationale des Elus en charge du Sport. Une assemblée générale aura lieu à Romans sur Isère prochainement.
- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sera présenté à trois communautés de communes et à Grenoble Alpes Métropole par Bertrand VAUSSENAT, vice-président de la CCRV, le 24 avril prochain.

Alexandra POILBLANC :

- A soulevé le problème de chemins détériorés suite à des travaux forestiers, notamment sur le secteur de Loscence. La mairie se renseignera sur la réglementation.

Jacky CASASNOVAS :

- Achèvement des travaux d'aménagement du jardin de ville, ouverture du jardin de ville début mai.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Le secrétaire,